

Avec le CVS, je participe à la vie de mon établissement !

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance qui a pour but d'associer les usagers au fonctionnement des établissements médico-sociaux. Le CVS se réunit 1 fois par trimestre et rassemble des usagers, des familles et des personnels de l'établissement.

Le CVS donne son avis et fait des propositions pour améliorer la vie quotidienne dans l'établissement.

Les discussions concernent notamment :

- Les activités et animations proposées aux personnes accompagnées
- Les projets de travaux et d'équipements
- L'entretien des locaux
- La vie de l'Association
- L'animation de la vie institutionnelle pour favoriser les relations entre les participants

**Vous pouvez vous présenter au CVS
de votre établissement**

Les membres du CVS sont :

- a minima, 2 représentants des personnes accueillies
- a minima, 2 représentants des familles
- un représentant des salariés
- un représentant de l'Association Unapei 92
- un membre de la direction de l'établissement

Agathe 16 ans, représentante des jeunes au CVS de l'IME Les Peupliers en 2020 a proposé "de pouvoir aller visiter des musées et faire plus de sorties dans Paris"

**> Adressez-vous au directeur / à la directrice
de votre établissement pour en savoir +**

Je participe à la vie de mon établissement, Je vote !

L'élection du CVS est un moment important dans la vie de l'établissement.
Tout le monde a le droit de vote

1 PERSONNE = 1 VOIX *

Le jour de l'élection, je choisis mon représentant pour défendre mes droits

La réunion de rentrée du CVS du SESSAD Trajectoires Pro a permis de définir les nouveaux cursus d'orientation proposés ensuite aux jeunes accompagnés par l'établissement.

**CVS - Elu pour 3 ans
1 réunion par trimestre**

En 2019, dans le cadre du CVS du Foyer Michelle Darty, les membres du conseil ont participé au choix du design et des couleurs du mobilier qui a été renouvelé dans les espaces de vie.

* : Se référer au Règlement Intérieur du CVS Unapei 92.